

Ville de Prignonrieux

Rencontre de quartier

Vendredi 11 Mars 2022

Retour sur les problématiques soulevées

➤ Sécurité Routière

La Ville possède deux radars pédagogiques. Ces appareils sont installés périodiquement sur les différentes voies communales.

L'objectif principal de ce dispositif est la réduction de la vitesse des véhicules : le conducteur se retrouve confronté à la vitesse à laquelle il conduit. Les riverains peuvent ainsi se rendre compte en toute objectivité de la vitesse réelle à laquelle roulent les véhicules.

Par ailleurs les services de la Gendarmerie Nationale vont être sollicités pour effectuer des contrôles sur les problèmes soulevés (vitesse, bruit des cyclomoteurs et motos, stationnement anarchique).

➤ Stationnement sur les trottoirs

Dans un premier temps, une information sera diffusée afin de rappeler l'interdiction de stationner sur le trottoir. Puis un avertissement sera adressé par le Policer Municipal et en cas de récidive, une verbalisation sera mise en place avec une amende de 135€ pour ce stationnement.

➤ Incivilités - Bruits de voisinage

Le règlement sanitaire départemental interdit l'usage d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage pour les travaux de bricolage et de jardinage en dehors des horaires suivants :

- les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Par ailleurs, et en matière d'aboiements d'animaux, ce même règlement stipule que les propriétaires ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures adaptées pour préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

➤ Incivilités - Usage du feu

L'arrêté préfectoral 24-2017-07-21-0001 pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage réglemente l'usage du feu sur le département.

La Ville de PRIGONRIEUX est classée en commune urbaine. **Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.**

Ces règles sont fréquemment rappelées dans les publications municipales : lettres d'information, site internet, réseaux sociaux...

En cas de nuisance vous êtes invités à contacter le Policier Municipal à l'Hôtel de Ville (05.53.61.55.55) pendant les horaires d'ouverture ou la gendarmerie nationale (17).

➤ Signalement de problèmes sur la voirie / entretien des trottoirs

Les problèmes sur la voirie signalés à l'occasion de la rencontre de quartier ont fait l'objet d'une demande d'intervention des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, gestionnaire de voirie pour gros travaux.

Concernant l'entretien des trottoirs, cette problématique va être abordée en Commission Projets et Travaux pour une approche globale.

Pour rappel, chaque particulier doit entretenir le trottoir devant son habitation.

➤ **Extension du réseau d'assainissement collectif**

La compétence en matière d'assainissement collectif est assurée par la CAB.
Il n'existe pas, à moyen terme, de projet d'agrandissement du réseau public d'assainissement sur la commune, en raison notamment de la station d'épuration dont la capacité maximale a été atteinte.

➤ **Signalement de présence de chasseurs à proximité des habitations**

Selon la réglementation, les chasseurs doivent se trouver au moins à 150m des habitations.

➤ **Demande concernant la Route de la Cacarotte**

Des travaux sont prévus et un projet de chemin de randonnée est à l'étude, la Ville communiquera sur l'avancement de ce projet.

➤ **Fibre optique :**

Arrivée de la fibre sur la Ville devrait intervenir courant 2024 sur la Ville. Vous avez la possibilité de consulter la carte interactive : <https://www.perigordnumerique.fr/particulier/>

➤ **D'autres points soulevés sont à l'étude par différents services :**

- Sécurité des piétons Rue Victor Hugo.
- Amélioration et gestion plus économique de l'éclairage public.
- La réfection de la Route de Marville.
- L'utilisation d'expressions occitanes dans les bulletins d'informations.
- Recherche de la provenance « sable » dans les canalisations au niveau de la Rue des Anciennes Ecoles en collaboration avec Véolia et Mésolia.

**Des points plus particuliers soulevés lors de la rencontre
ont également fait l'objet de réponses spécifiques apportées directement auprès
des intéressés.**